



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

École nationale supérieure d'agronomie et d'industries alimentaires

Question écrite n° 44850

Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la réorganisation de l'enseignement supérieur agricole. Ainsi, elle souhaite connaître la place réservée à l'École nationale supérieure d'agronomie et d'industries alimentaires dans le cadre de ce réaménagement. En effet, son rôle majeur dans le dispositif actuel et l'importance de ses axes de recherche dans le secteur de l'agroalimentaire sont autant de raisons qui l'amènent à souhaiter un renforcement de la coopération avec l'ENSAIA.

Texte de la réponse

Le projet de réorganisation de l'enseignement supérieur agricole fondé sur la constitution de pôles de compétences régionaux dans le domaine des sciences et techniques du vivant a été annoncé le 17 mai dernier devant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire. Il vise dans un premier temps à restructurer le dispositif de l'enseignement supérieur agricole relevant du ministère en charge de l'agriculture, ce qui n'est pas le cas de l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries agroalimentaires (ENSAIA) de Nancy. Le projet de réorganisation présenté est le fruit de larges concertations et de projets portés par ces établissements. Au-delà de cette première étape, une réflexion globale sur la visibilité de l'ensemble des compétences françaises dans le domaine des sciences et techniques du vivant devra s'appuyer sur une concertation forte avec le ministère en charge de l'enseignement supérieur, et s'inscrire ainsi dans une dynamique nationale. Dès lors, compte tenu des forces indéniables en présence (ENSAIA, ENGREF-FIF, INRA, etc.), toutes les propositions coordonnées faites par les acteurs potentiels et visant à définir un pôle de compétences en région Lorraine seront étudiées avec le plus grand intérêt de façon concertée entre les deux ministères impliqués.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44850

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5912

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5777